

«Union des Entreprises Luxembourgeoises»: attribution du label ESR

En faveur des entreprises qui s'engagent

L'engagement social des entreprises était à l'honneur hier dans les locaux de la Cambre de Commerce, lors de la première remise officielle du label national ESR, «Entreprise Socialement Responsable». Les quatorze entreprises labellisées ont répondu avec succès aux critères de la démarche de l'INDR, «Institut National pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises».

De quoi s'agit-il? Il s'agit de reconnaître officiellement l'engagement des entreprises à travailler en concordance avec l'environnement et la société, selon des critères dont la mise en pratique est évaluée par l'INDR.

L'«Institut National pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises» a été créé par l'UEL, «Union des Entreprises Luxembourgeoises», pour «promouvoir le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) afin d'aider les entreprises à renforcer leur compétitivité et à assurer leur

pérennité», lit-on dans la brochure de présentation.

Grâce à l' INDR, l'UEL joue le double rôle de facilitateur et d'acteur en matière de responsabilité sociale des entreprises: facilitateur, en offrant une plateforme d'échanges et de promotion de bonnes pratiques; acteur, en promouvant des concepts transversaux du développement durable dans la gestion des entreprises, dont la mise en pratique repose sur la mise en oeuvre de labels de qualité.

Un plan d'action à suivre

Les entreprises intéressées à acquérir le label «Entreprise Socialement Responsable» doivent passer plusieurs étapes.

D'abord une auto-évaluation opérée avec un outil mis à disposition par l'INDR, qui analysera les résultats. Ensuite, si l'entreprise a atteint le niveau requis, une vérifica-

tion des résultats de l'auto-évaluation sera faite par l'un des experts vérificateurs agréés par l'INDR.

L'entreprise qui aurait échoué lors de l'auto-évaluation se voit alors communiquer un plan d'action qui lui permettra d'améliorer ses performances dans le but de suffire à l'outil d'auto-évaluation.

Ce plan d'action peut, à la demande de l'entreprise candidate au label, être mis en oeuvre avec l'aide d'un des experts consultants agréés par l'INDR.

«Un sacré travail»

Selon l'INDR, les entreprises labellisées ESR pourront «obtenir à terme un net avantage concurrentiel», elles pourront «stimuler l'innovation tout en répondant aux exigences du marché».

En outre, la démarche accomplie leur aura donné la possibilité de «prendre conscience de leurs acquis

actuels et de mieux définir leurs objectifs futurs».

Les premières entreprises à avoir mérité le label sont actives dans tous secteurs, elles possèdent des tailles très différentes, les unes sont très connues, les autres le sont moins. Elles vont de Bebop, entreprise unipersonnelle, à la banque Caceis, qui emploie 964 personnes, en passant par Argest, Cetrel S.A, le Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumunster, le e-Business & Resilience Centre, Goblet Lavandier & Associés, Goeres Horlogerie, Mediation SA, Siemens, plan-K, Sales-Lentz, Sodexo et Co-labor. Toutes ces entreprises sont d'accord sur une chose: que leur effort a été reconnu grâce aux mesures prises en interne, mais aussi et spécialement «grâce au suivi assuré par les experts qui ont fait un sacré travail», synthétise Marc Kohl, de Co-labor.

> cc